



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E177345

VALABLE JUSQU'AU 21/04/2027

ÉDITÉ LE

22/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 23/08/2024
20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 533561510

Siret : 533 561 510 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 403148

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10392774004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10392774004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : ENERGIES SERVICES

Sigle : ENERGIES SERVICES

6 RUE D'OBERLACH
ZI EUROPE
68520 BURNHAUPT-LE-BAS

Téléphone : 03 89 33 91 11

Fax :

Portable : 0671204301

Site Internet :

E-mail : g.greter@energies-services.fr

Responsabilité légale :

GRETER GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/04/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	07/04/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	07/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/04/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	22/04/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	22/04/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	22/04/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	22/04/2021
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	22/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.